

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 12 mars 2018, à 20 h**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre la construction d'une résidence ayant une marge de recul arrière de 5,85 mètres au lieu des 8,0 mètres minimum requis à l'article 3.6.1 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 235, avenue Gilles-Picard

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 19^e jour de février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 21 février 2018 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 19 février 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA